

Direction départementale des Territoires

Nº AP82_DDT-2015-07-015

ARRETE DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX CHEFS DE SERVICE ET A CERTAINS AGENTS DE LEUR SERVICE

Le directeur départemental des Territoires de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 20 août 2014 nommant M. Fabien MENU, directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-264-0005 du 20 septembre 2012 de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne portant organisation de la direction départementale des Territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015070-0007 du 11 mars 2015 de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne donnant délégation de signature à Monsieur Fabien MENU, directeur départemental des Territoires ;

Sur proposition de M. le directeur départemental des Territoires de Tarn-et-Garonne ;

ARRETE

SECTION 1

COMPETENCE ADMINISTRATIVE GENERALE

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien MENU, directeur départemental des Territoires, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 de l'arrêté préfectoral sus-visé est subdéléguée à Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER directrice adjointe, à l'effet de signer tous les arrêtés, décisions et correspondances relatifs à la situation individuelle des agents de la DDT et aux activités de la DDT.

<u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien MENU, directeur départemental des Territoires et de Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER directrice adjointe, la subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions en ce qui concerne les domaines relevant de son service et les actes de gestion fonctionnelle pour les agents de son service à :

- 1 M. Stéphane PELAT, Secrétaire Général de la DDT de Tarn-et-Garonne.
- 2 M. Philippe JOSSERAND, chef du service urbanisme habitat et rénovation urbaine (S.U.H.R.U).
- 3 Mme Nolvenn DANIEL, chef du service connaissance et aménagement durable des Territoires (SCADT).
- 4 Mme Sophie DENIS, chef du service économie agricole et rurale (SEAR).
- 5 M. Michel BLANC, chef du service eau et biodiversité (SEB).
- 6 Mme Juliette DELCAMP, chef du Service d'aménagement territorial (SAT)
- 7 M. Didier VIDEAU Chargé de Mission "Foncier et métropolisation".

Outre les exclusions prévues à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2015070-0007 du 11 mars 2015 sont exclus des subdélégations prévues au présent article et les arrêtés à portée générale.

En cas d'absence ou d'empêchement des titulaires des présentes subdélégations, la délégation de signature est exercée par l'adjoint ou l'intérimaire désigné par le DDT.

SECTION II

POUVOIR ADJUDICATEUR - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRE

(Nouveau code des marchés publics approuvé par décret n° 2006-975 du 1er août 2006)

<u>Article 3</u>: La délégation qui est conférée à M. Fabien MENU, directeur départemental des Territoires, aux articles 8-1 à 8-4 de l'arrêté préfectoral sus-visé peut être exercée par Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER directrice adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien MENU et de Mme Yamina LAMRANI - CARPENTIER directrice adjointe, par M. Stéphane PELAT, Secrétaire Général de la direction départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne pour les délégations visées à l'article 8-2, précitées cidessus.

SECTION III AUTRES DISPOSITIONS

Article 4: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien MENU, la subdélégation de signature est donnée à Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER directrice adjointe, et à M. Philippe JOSSERAND, chef du service urbanisme, habitat et rénovation urbaine, pour les titres de recette délivrés en application de l'article 9-III de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur (visé à l'article 10 de l'arrêté préfectoral).

Article 5: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien MENU, la subdélégation de signature est donnée à Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER directrice adjointe, et Mme Nolvenn DANIEL, chef du service connaissance et aménagement durable des Territoires (SCADT), pour les conventions entre l'État et les établissements d'enseignement relatives aux prêts ne portant pas intérêt destinés à financer une formation à la conduite et à la sécurité routière en application du décret n° 2005-1225 du 29 septembre 2005 (visé à l'article 11 de l'arrêté préfectoral).

Article 6: Mmes Isabelle Bottreau, Nolvenn Daniel, Juliette Delcamp, Sophie Denis, Valérie Gosset et MM Michel Blanc, Christian Capelle, Claude Chochon, Philippe Josserand, Gabriel Latour, Stéphane Pelat, Didier Videau, Chargé de Mission, Chefs de service ou adjoints, sont amenés à assurer à tour de rôle la mission de cadre de permanence. Celui-ci reçoit la subdélégation de signature pour tous les actes (arrêtés, décisions, correspondances) nécessaires à la gestion des crises, dans les domaines relevant de la DDT. Le cadre de permanence peut s'appuyer sur les agents de permanence et leur subdéléguer certains actes.

SECTION IV DISPOSITIONS COMMUNES

Article 7 : La délégation conférée à l'article 2 de l'arrêté n° 2015070-0007 du 11 mars 2015 à M. Fabien MENU, directeur départemental des Territoires est subdéléguée à :

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Mme Valérie GOSSET, adjointe au Secrétaire Général, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PELAT, Secrétaire Général,
- aux chefs de bureau pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels,
- Mme Sophie DELBREIL, chef du Bureau de Gestion des Ressources Humaines, pour les actes de gestion administrative et financière des agents de la direction départementale des Territoires.

SERVICE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET RURALE

- Mme Marie-Paule LAGARDE, adjointe au chef du service économie agricole et rurale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie DENIS, chef du SEAR.
- aux chefs de bureau pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels.
- Marie-Paule LAGARDE et Daniel GALTIE pour les documents courants de gestion des dossiers :
 - · l'accusé de réception,
 - · l'envoi de documents.
 - · la demande d'avis ou d'information,
 - · les courriers d'ordre technique ou administratif,

dans les domaines relevant de leurs attributions :

Nom-Prénom	Domaine de délégation	
Marie-Paule LAGARDE	Aides surfaciques des 1er et 2ème piliers, coordination des contrôles, calamités agricoles	
Daniel GALTIE	Dispositifs d'aides « hors surfaces », agrément des GAEC, contrôle des structures, avis du service sur les autorisations d'urbanisme, CDCEA, CTD SAFER	

Par ailleurs, une note interne précise les attributions des agents au sein du SEAR.

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ

- M. Claude CHOCHON, adjoint au chef du service eau et biodiversité, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BLANC, chef du SEB.
- aux chefs de bureau pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels.
- Claude CHOCHON, Roger GRAVE, Nelly PONS, pour les documents courants de gestion des dossiers :
 - · l'accusé de réception,
 - l'envoi de documents,
 - · la demande d'avis ou d'information.
 - · les courriers d'ordre technique ou administratif,

dans les domaines relevant de leurs attributions :

Nom-Prénom	Domaine de délégation	
Claude CHOCHON	Police et gestion de l'eau et du domaine public fluvial	
Nelly PONS	Milieux naturels et biodiversité (chasse, pêche, forêt, milieux naturels, biodiversité) et pollutions diffuses y compris les autorisations individuelles relatives à la réglementation de la chasse.	
Roger GRAVE	Gestion qualitative de l'eau, eaux résiduaires, services d'eau et d'assainissement, navigation et avis du service sur les documents d'aménagement, d'urbanisme et d'installations classées.	

⁻ Olivier BOYER, Laurent HUMBERT, Vorlette NUTTINCK, Philippe LASSALLE, Olivier IZARD, Béatrice CABOT, Gilles LEBLANC, Kathy DABLANC, Cathy POMAR, Corinne ESPAGNOLLE, Annick QUALITE, Karine OUEDRAOGO, pour signer les documents ci-après dans leur domaine de compétences respectives :

^{*} accusé de réception, accusé de réception dossier complet, certificat de contrôle, rapport de visite, récolement, compte-rendu, validation informatique de l'instruction des demandes :

Nom-Prénom	Domaine de délégation	
Olivier BOYER	Hydroélectricité et travaux en rivière.	
Laurent HUMBERT	Digues, barrages, plans d'eau, et Domaine public fluvial (DPF).	
Vorlette NUTTINCK	Gestion des étiages, y compris la compensation Golfech., prélèvements d'eau.	
Philippe LASSALLE	Gestion de l'eau par bassin versant, et avis sur documents de planification eau.	
Olivier IZARD	Eaux pluviales, Gestion de la donnée.	
Béatrice CABOT	Guichet unique de l'eau – suite contrôles.	
Gilles LEBLANC	Forêt privée et natura2000, ; gestion financière sous OSIRIS, y compris l'hydraulique agricole.	
Kathy DABLANC	Secrétariat MISEN, pêche, opposition de chasse.	
Cathy POMAR	Chasse.	
Corinne ESPAGNOLLE	Assainissement et navigation.	
Annick QUALITE	Gestion financière sous CHORUS Accompagnement des collectivités dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.	
Karine OUEDRAOGO	Accompagnement des collectivités dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement et synthèse des avis du service SEB.	

SERVICE URBANISME, HABITAT ET RÉNOVATION URBAINE

- Mme Isabelle BOTTREAU, adjointe au chef du service urbanisme, habitat et rénovation urbaine, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JOSSERAND, chef du service urbanisme, habitat et rénovation urbaine et pour les domaines relevant de ses attributions.
- aux chefs de bureau pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels.
- Véronique DELPECH, Sylvie ROUVE, Patrick MARGOLLÉ, Magali GREGOIRE, Yann DREZEN, Michel TERRANCLE, Didier FABRE, Jean-Marc LANFRANCA, Magali JOUSSERAND, pour les courriers et correspondances avec les autres services de la direction départementale des territoires, les services de l'État, les prestataires de services, les collectivités locales et les particuliers relevant de :
 - · l'accusé de réception,
 - · l'envoi de documents.
 - · la demande d'avis ou d'information,
 - · les courriers d'ordre technique ou administratif.

Nom-Prénom	Domaine de délégation	
Isabelle BOTTREAU	Tous les domaines relevant du service.	
Véronique DELPECH	 Mise en œuvre du droit au logement et de la politique en faveur du public défavorisé. Animation de la mission interministérielle dans le domaine habitat, coordination, suivi et évaluation des stratégies et politiques interministérielles mises en œuvre. 	
Sylvie ROUVE	Financement du parc public HLM (programmation, suivi et contrôle des délégataires et des organismes HLM), conventionnement APL parc public et parc privé, gestion comptable du SUHRU.	
Patrick MARGOLLÉ	 Politiques de l'habitat, de la construction et de l'habitat durable, études, pilotage et animation de l'observatoire de l'habitat, Accessibilité: secrétariat (convocations, PV de visite) et rapports concernant les commissions d'accessibilité et l'animation du réseau, Immobilier de l'État. Contrôle des règles de construction. 	
Didier FABRE	Animation, pilotage et expertise de la filière ADS, réglementation en matière d'urbanisme opérationnel, de politique foncière et de fiscalité de l'urbanisme.	
Jean-Marc LANFRANCA	actes d'application du droit des sols du BADS tels que définis dans le tableau joint en annexe 1.	
Magali JOUSSERAND	actes d'application de la fiscalité de l'urbanisme.	
Yann DREZEN	Projet de rénovation urbaine de Montauban et PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés) de Montauban Villebourbon et Sapiac.	
Michel TERRANCLE	Contentieux administratif et judiciaire, responsabilité civile en tant qu'Etat assureur, contrôle légalité de la planification et de l'urbanisme opérationnel.	
Magali GREGOIRE	Référent de la DDT en matière d'accessibilité, de sécurité et de santé dans les bâtiments au bureau études et politiques de l'habitat.	

SERVICE CONNAISSANCE ET AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

- M. CAPELLE Christian, adjoint au chef de service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nolvenn DANIEL chef du service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires et pour les domaines relevant de ses attributions.
- Mmes Martine COUDERC, Sophie DUMARTIN, Claire PORTET, Véronique REY, MM. Marc FERRIERES, et Stéphane RICHY, pour les courriers et correspondances avec les autres services de la direction départementale des territoires, les services de l'État, les prestataires de services, les collectivités locales et les particuliers relevant de :
 - · l'accusé de réception,
 - · l'envoi de documents,
 - · la demande d'avis ou d'information,
 - · les courriers d'ordre technique ou administratif.

Nom-Prénom	Domaine de délégation		
Véronique REY	Documents de planification : schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale.		
Martine COUDERC	Éducation routière.		
Sophie DUMARTIN	Études locales, exploitations et valorisation de données, systèmes d'information géographique.		
Claire PORTET	Études générales, grands projets, énergies renouvelables, aménagement commercial, déplacements, paysages.		
Marc FERRIERES	Prévention des risques naturels et technologiques.		
Stéphane RICHY	Sécurité routière, circulation.		

SERVICE D'AMENAGEMENT TERRITORIAL

- M. Gabriel LATOUR adjoint au chef du service d'aménagement territorial en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette DELCAMP chef du service d'aménagement territorial
- aux chefs de bureau, Laurent BRINO et Christian BOUSQUET, pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur autorité.
- MM. Gabriel LATOUR, Laurent BRINO et Christian BOUSQUET, pour les courriers et correspondances avec les autres services de la direction départementale des territoires, les services de l'État, les prestataires de services, les collectivités locales et les particuliers relevant de :
 - · l'accusé de réception,
 - · l'envoi de documents,
 - · la demande d'avis ou d'information,
 - · les courriers d'ordre technique ou administratif.

Article 8 : Chaque chef de service pourra encadrer les subdélégations prévues à l'article 8 par note de service.

<u>Article 9</u>: L'arrêté n° AP82-DDT-2015-04-001 du 29 avril 2015 du directeur départemental des Territoires de Tarn-et-Garonne donnant délégation de signature aux chefs de service et à certains agents est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

<u>Article 10</u> : Le présent arrêté est notifié aux agents concernés et transmis à chacun des responsables de BOP par M. le directeur départemental des Territoires.

<u>Article 11</u>: Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Tarn-et-Garonne.

6 - JUIL. 2015

Fait à Montauban, le Le directeur départemental des Territoires

Fabien MENU

Annexe 1

Tableau de délégation de signature en matière d'application du droit des sols

Actes ADS	Signature : JM LANFRANCA	Signature chef SUHRU
CUb positif	x	dossiers sensibles
CUb négatif	Motif d'urbanisme réseaux risques	 pour un motif agricole (avis défavorable du SEAR/doctrine) dossiers sensibles signature préfet
DP travaux positifs	×	signature préfet
DP travaux négatifs	X	signature préfet
DP lotissement positif	x	signature préfet
DP lotissement négatif	X	- dossiers sensibles - signature préfet
PC maison individuelle positif	х	- dossiers sensibles - signature préfet
PC maison individuelle négatif	Motif d'urbanisme réseaux risques ABF	 pour un motif agricole (avis défavorable du SEAR/doctrine) dossiers sensibles signature préfet
PC positif	X	- dossiers sensibles - signature préfet
PC négatif	Motif d'urbanisme réseaux risques ABF	 pour un motif agricole (avis défavorable du SEAR/doctrine) dossiers sensibles signature préfet
PA positif	Nombre de lots < ou égal à 2 sans impact sur la commune	Dossiers sensibles : - nombre de lots > à 2 ou impact sur la commune - autres Signature préfet
PA négatif	Motif d'urbanisme réseaux risques ABF	Dossiers sensibles : - nombre de lots > à 2 - autres Signature préfet

and the state of t